

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/06/2025

**Acquisition amiable du presbytère appartenant à l'association diocésaine d'Évry
N°2025-042**

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 24 juin 2025 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 18

M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boête, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha El Hayek, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, Mme Katia Robert-Hautemulle, M. Damien Rousseau, M. Christophe Royer M. Enzo Sodano, M. Jules Thomas.

18 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 7

M. Alexandre Bussière à M. Gilles Guillaume
M. Frédérick Baby Marinpouy à M. Damien Rousseau
Mme Laure Gibou à M. Patrick Mouchelin
M. Sébastien Le Ferrec à Mme Sandrine Boête
M. Jérôme Plateau à Mme Arlette Bourdelot
Mme Hébé Pouchou à Mme Katia Robert-Hautemulle
Mme Cécile Revoyre à M Olivier Thomas

Absent.e : 4

Mme Sonia Roisin
Mme Justine Giagnoni
Mme Joane Besse
M. Jean-Marc Payen

Nombre de votant.e.s : 25

Mme Sandrine Boête a été désignée Secrétaire de Séance

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAUËT

VU l'article L.2122- 21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le plan local d'urbanisme (PLU) en vigueur ;

VU l'avis des domaines en date du 21 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT la volonté de l'association diocésaine d'Evry de céder à la Commune le presbytère situé sur la parcelle cadastrée AL 529 sis 3 rue Alfred Dubois ;

CONSIDÉRANT que cette acquisition permettra à la commune de créer une extension de l'Hôtel de Ville tel que prévu par l'emplacement réservé n°13 inscrit au PLU en vigueur ;

CONSIDÉRANT qu'un accord amiable a été trouvé entre la commune et les propriétaires, l'Association Diocésaine d'Evry – Corbeil-Essonnes (ADECE) de céder la parcelle bâtie cadastrée AL 529 d'une superficie totale de 471 m² à la commune au prix total de 400 000 € hors frais de notaire ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle bâtie cadastrée AL 529 sise 3 rue Alfred Dubois, d'une superficie de 471 m² appartenant à l'Association Diocésaine d'Evry – Corbeil-Essonnes (ADECE) au prix total de 400 000 € (hors frais de notaire) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2025 ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ;

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Monsieur Olivier THOMAS

